



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : AA/CD
Affaire suivie par Monsieur Abdelhamid
ANANE Directeur Adjoint du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20230926-DEC_2023_319-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/09/2023

Décision N°2023 – 319

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR DEUX ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES DANS LE CADRE DES VACANCES DE LA TOUSSAINT PROGRAMMES LE 24 OCTOBRE 2023 DE 14H00 A 16H00 AU CENTRE ALEXANDRE DUMAS, LE JEUDI 26 OCTOBRE 2023 DE 10H00 A 12H00 AU CENTRE ANNIE FLAMENT

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2122-8,

Vu la consultation des prestataires suivants : Café Nino'Kid, La Maison, Le Coron des Arts, Bertrand PARSE,

Vu la proposition retenue, à savoir celle de l'Association La Maison, représentée par Madame Romane RIQUIER, Présidente répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place de deux ateliers d'arts plastiques dans le cadre des vacances de Toussaint, qui se dérouleront les 24 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 au Centre Alexandre DUMAS, LE 26 octobre 2023 de 10h00 à 12h00 au Centre Annie FLAMENT nécessite la signature d'une convention avec l'Association La Maison.

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de deux ateliers d'arts plastiques dans le cadre des vacances de Toussaint, animés par l'Association La Maison, représentée par Madame Romane RIQUIER, Présidente, dont le siège social se situe 30 rue Pierre BROSSOLETTE – 62300 LENS.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec l'Association La Maison, représentée par Madame Romane RIQUIER, Présidente pour la mise en place de deux ateliers d'arts plastiques dans le cadre des vacances de Toussaint qui se dérouleront les 24 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 au Centre Alexandre DUMAS, le 26 octobre 2023 de 10h00 à 12h00 au Centre Annie FLAMENT.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 360 € (Trois cent soixante euros) sur présentation d'une facture conforme au devis à l'issue de la dernière prestation, l'Association La Maison est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 26/09/2023



Pour le Maire
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH